

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa* 

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environne							
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :					
26/10/2021	26/10/2021		F09321P0305					
	1. Intitulé du projet							
Demande d'examen au cas par cas dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activité économique sur la commune de HYERES (83).  Construction immobilière de 7 bâtiments à destination commerciale et artisanale								
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)								
2.1 Personne physique	(co des) maine(s) a comage co a	o (oo des) peilil	omanc(s)					
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	SARL TROIS							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jean-Christophe LARDEAU							
RCS / SIRET   5   2   4     5   0   6     1	9 3          Forms	juridique SA	RL					
Joigne	ez à votre demande l'annexe o	bligatoire n°1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l' dimensionnement correspondant c		du code de l'environnement et					
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au							
39- Travaux, construction, et opérations d'aménagement Sous catégorie a)	(Préciser les éventuelles rubriques  Le projet prévoit la construction de au sol de 9 952 m2 développant environ.	de 7 bâtiments d	créant une surface d'emprise					
41- Aires de stationnement ouvertes au public Sous catégorie a)	Le projet prévoit la création d'en- certaines (+50 unités) seront ouv							
	4. Caractéristiques générales du	projet						
Doivent être annexées au présent formu			nulgire					
4.1 Nature du projet, y compris les éven		1400 0.7 00 70111						
Le projet vise dans un premier temps à abri.		2,37 m² qui con	cerne des ruines, un puits, un					
Le projet porte sur la création de 7 bât	Le projet porte sur la création de 7 bâtiments à destination commerciale et artisanale. Les bâtiments à destination artisanale disposeront de zone de stockage extérieur.							
L'ensemble immobilier disposera : - de 244 places de stationnement pour véhicules légers et 62 pré-équipées électriques. - de 116 arbres								
<ul><li>de 3 760 m2 d'espaces verts</li><li>123 places pour les deux-roues</li></ul>								

# 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de construire un ensemble immobilier composé de 7 bâtiments pour répondre à l'OAP Saint-Mart in de la commune de HYERES. L'actuelle zone d'activités économiques Saint-Martin présente une capacité d'accueil et de développement très faible.

L'extension de cette zone permettra de répondre aux demandes de développement d'activités endogènes et héxogènes qui ne peuvent à ce jour être satisfaites.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise du projet accueille actuellement une maison d'habitation qui sera conservée et un point de stockage pour une pépinière.

Le déroulement de la phase travaux du projet s'articule de la façon suivante :

- Déconstruction des ruines et abris existants et évacuation des gravats et excédents : 1 semaine
- Terrassement de l'ensemble de la zone :

2 mois

- Création des réseaux et des voieries :

3 mois

- Construction des bâtiments :

12 mois

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est lié à la réalisation par la Métropole TPM d'une voie de liaison reliant le rond-point Saint-Martin à la rue Philémon Laugier. La création de cette voie, traversant le projet du Nord au Sud améliorera le trafic souvent saturé de la route des Loubes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU.  MODIFICATION DU PLU ET DES OAP.  PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DIVISION  4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées  Grandeurs caractéristiques  Waleur(s)  9 952 m2									
SURFACE DE PLANCHER DU PROJET  NOMBRE DE PARKING  HAUTERUS DES BATIMENTS  11 595 m2 306 unités de 10 m à 12 m									
	commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	long 6 · 1	( 9( 21 Lat. 4 % 11 2 % 24					
Quartier Saint-M 83400 HYERES Long: 6.109021 Lat: 43.112924 ° Altitude: 27,71 n	0	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ :	Long ° _	_'"_ Lat°"_ _'"_ Lat°"_					
4.7.1 Si oui, c environnement 4.7.2 Si oui, déc différentes com	modification/extension	rojet et	e existant?	Qui Non X					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, taunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		HYERES 83400
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Il existe un plan d'exposition au bruit sur le secteur de l'Aérodrome de HYERES le Palyvestre mais le quartier Saint-Martin n'est pas impacté. Le projet n'est pas impacté.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	0	PPRNI approuvé et opposable à compter du 30 mai 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	0	×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Massif des Maures à 6 KM
D'un site classé ?	×		Presqu'île de Gien à 5 km

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perfurbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le site est situé en territoire à risque inondation importante Toulon/ Hyères. Le projet est en zone sans risque au titre du PPRI Zone risque sismique type 2, faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des etfluents ?	X	0	EAUX PLUVIALES : Il sera mis en place des bassins de rétention.  EAUX USEES/ EAUX VANNES : Les EU/EV seront rejetées sur les réseaux publics existants et prolongés sous la nouvelle voie
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
45			

	égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	
Au	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	on
	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	8. Annexes	
8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	Participation in which the participation is not a second or a seco
	a extraits carrographiques au aocument a urbanisme s'il existe);	X
3	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	
3 4 5	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100)	X

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

# Annexes volontaires

- Décision n° CU- 2021-2831 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale après examen au cas par cas de la modification n°3 du Plan local d'urbanisme de Hyères (83)
- Cartographie du Zonage PLU en cours de modification (n°3)
- Extrait du projet de modification du PLU (n°3)
- Projet de l'OAP (n°3)
- Étude hydraulique et hydrologique de dimensionnement des bassins ecrêteurs de débits – du 9 septembre 2021 – Eau et perspectives.

